

AVENANT à la charte de l'environnement de l'aérodrome de Toussus le Noble

Les aéroclubs de Toussus agréés FFA qui représentent près de 70% des tours de piste effectués ont accepté à l'unanimité la proposition suivante :

"J'accepte les propositions de restriction d'utilisation concernant les aéronefs « non silencieux » pendant la période du 1er Avril au 30 Septembre de 12h à 14h les weekends et jours fériés limitées aux tours de piste et n'incluant pas les vols locaux."

Nota : un avion "silencieux" est un avion équipé de silencieux ou un avion de nouvelle génération conçu d'origine à cet effet (*par exemple avec moteurs de type Rotax ou Thielert à réducteur de vitesse d'hélice*)

A Versailles , le 07/09/2007